

BALLONS TAMPONS PRIMAIRES STA EAU GLACÉE – 800 à 2000 L 6 PIQUAGES



ACIER

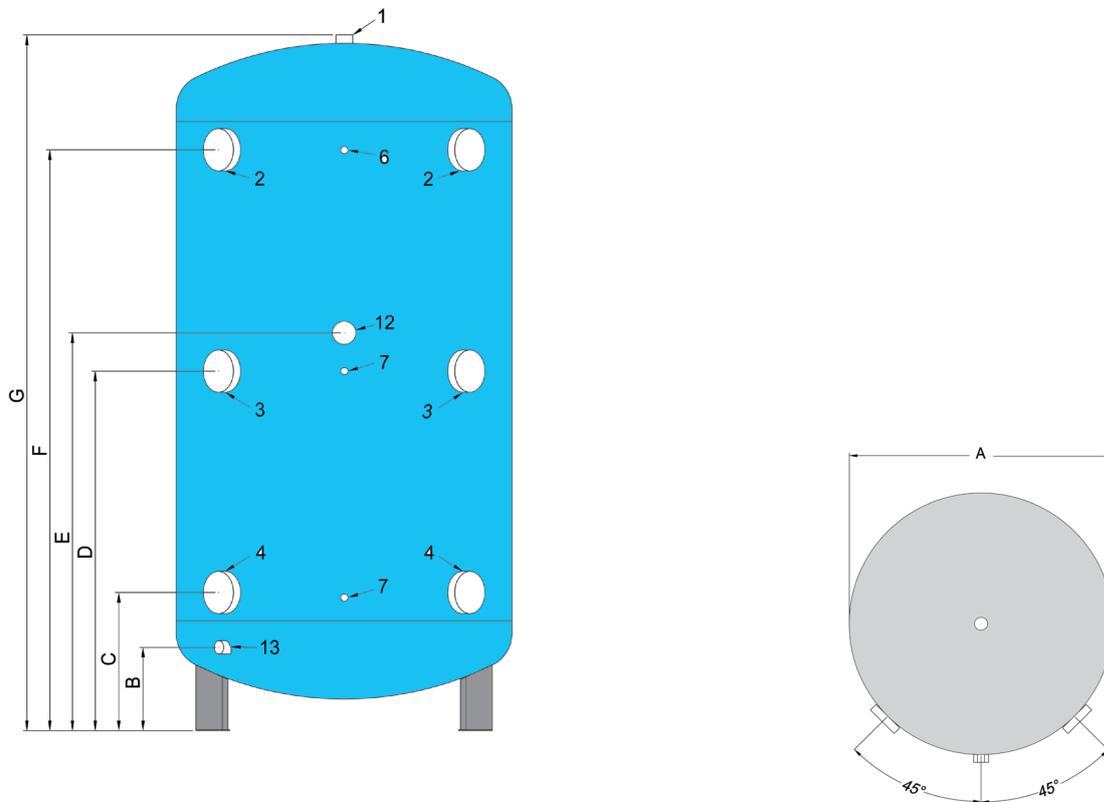
Sous réserve de modifications techniques et sans garantie ni responsabilité pour les éventuelles erreurs d'impression

V1-04_2022

STG GROUPE DIFFUSALP
14, RUE DU MOLLARET
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

CONTACT@STGFRANCE.COM

TEL - 04 37 46 40 90 FAX - 04 37 46 40 92



N°	TYPE DE PIQUAGES	800-1000 L	1500 - 2000 L
1	Purge	1" 1/4	1" 1/4
2	Départ chaudière	3"	4"
3	Départ chauffage	3"	4"
4	Retour chaudière-chauffage 50°C	3"	4"
5	Retour chaudière-chauffage 30°C	1/2"	1/2"
6	Thermomètre	1/2"	1/2"
7	Sonde	1/2"	1/2"
12	Résistance électrique	2"	2"
13	Vidange	1"	2"

	A	B	C	D	E	F	G
800	790	220	355	905	990	1455	1725
1000	790	220	355	1030	1130	1705	1975
1500	1000	250	415	1080	1180	1745	2090
2000	1100	250	415	1230	1330	2045	2405

	Unité	800	1000	1500	2000
Hauteur avec Isolation	mm	1725	1975	2090	2405
Diamètre avec Isolation	mm	850	850	1060	1160
Épaisseur de l'isolant	mm	30	30	30	30
Piquage vidange latérale	pouces	1"	1"	1"	1"
6 piquages latéraux	pouces	3"	3"	4"	4"
3 piquages sondes	pouces	1/2"	1/2"	1/2"	1/2"
Piquage résistance électrique	pouces	2"	2"	2"	2"
Pertes thermiques (Ua) / Isolation M3 30mm	W/K	10.47	11.73	16.13	20.29
Hauteur de basculement	mm	1840	2200	2110	2530
Poids à vide	Kg	170	190	240	330

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Pression maximale de service

6 bar

Pression d'épreuve

12 bar

Température maximale

95°C

Température minimale

6°C

	Taille min. du vase d'expansion
800	50 L
1000	50 L
1500	80 L
2000	100 L

Réservoirs de stockage d'eau glacée.

- Réservoir vertical en acier
- Stockage intérieur
- Orifices suivant croquis

Les réservoirs ne sont pas prévus pour être utilisés en eau chaude sanitaire.
Ils sont prévus pour être utilisés en circuit fermé uniquement.

Les équipements électriques sont réalisés en respect des textes réglementaires suivant :

- Décret 95 - 1081 du 03.10.95 relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension.

- Transposition en droit français de la directive européenne basse tension 73 / 23 / CEE.

- Certains articles des normes

* NF EN 60335 - 1 (indice de classement C 73800)

* NF EN 60335 - 2 - 21 (indice de classement C 73821) .

ENTRETIEN

La fréquence des interventions dépend de l'eau stockée (dureté - turbidité - agressivité etc...) et du débit.

En conséquence il appartient de définir les périodicités d'entretien en fonction de chaque utilisation en ne dépassant pas les délais maximum indiqués ci dessous

Les opérations d'entretien suivantes sont à appliquer en fonction de l'équipement du ballon.

A la mise en service :

- Resserrer les connexions du thermoplongeur après une semaine de fonctionnement
- Manœuvrer la ou les soupapes de sécurité

Entretien mensuel :

- Vérifier le bon fonctionnement :

- du purgeur d'air
- de la soupape
- du thermostat

Entretien semestriel :

- Resserrer les connexions du thermoplongeur afin d'éviter les échauffements

Entretien annuel :

- Démontez le thermoplongeur et le nettoyez de tout dépôt
- Nettoyez l'intérieur du réservoir des dépôts éventuels
- Vérifiez le bon fonctionnement du circulateur

INSTRUCTIONS

-  Installé une soupape de sécurité adéquate, selon l'étiquette et le type d'application.
-  Contrôler mensuellement le fonctionnement des soupapes de sécurité
-  Les chauffe-eaux doivent être exclusivement utilisés conformément aux conditions indiquées sur la plaque signalétique.
-  Prévoir l'installation d'un vase d'expansion (voir le tableau de dimensionnement des vases d'expansion) dimensionnés selon la capacité du ballon (on conseille le dimensionnement par un technicien qualifié).
-  L'eau de chauffage doit être conforme avec la prescription EN 14868 .
-  Évitez les installations mixtes et effectuer le raccordement de ballon, de sorte que ne se produisent pas des réactions électrochimiques. L'égalisement de potentiel de la tuyauterie doit être conforme à DIN 50927.

GARANTIES

Le fabricant s'engage à donner une prestation de garantie sur tous ses produits qui sont équipés d'un numéro de série. Toutes réclamations pour défauts de fabrication doivent être signalées par écrit dans un délai de 3 jours.

Le fournisseur satisfait ses engagements de garantie à son choix, soit en réparant les éléments défectueux, soit en mettant à disposition les pièces de rechange au départ de l'usine. Toutes Prétentions de remboursements supplémentaires sont exclues des garanties.

Les prestations de garantie sont entendues selon les conditions suivantes :

- Chaque réclamation doit nous parvenir avant de procéder à des modifications ou travaux complémentaires ou transfert à un tiers.
- L'installation doit être exécutée par des personnes compétentes et qualifiées, prévoyant la soupape de sécurité et le vase d'expansion correctement dimensionnés.
- Il appartient à l'acheteur de créer les conditions pour une maintenance d'usage pour tous les ballons compte tenue de la température de l'eau, de la pression d'exercice et de l'index de Langelier compris entre 0 et +0,4 , dureté à 10°F et 20°F.

Sont exclus de la garantie les dommages découlant de :

- Montage et conceptions d'installations qui ne répondent pas au niveau technique ou non conforme à la fonction prévue.
- Dommages découlant de cas de force majeure, d'influence de collision pendant le montage ou le transport.
- Dépôt excessif de boue ou d'autres parties de l'installation dans les corps du ballon ou bien dommages provoqués par défaut de contrôle de fermeture des brides , boulons etc.
- Il est entendu que chaque réclamation de dommages ne donne aucun titre de rétention sur le paiement de la marchandise.

Le défaut de paiement à l'échéance fixée par les conditions de vente entraîne la déchéance de garantie. Toutes autres exigences de l'acheteur pour dommages direct et indirect sont exclues.



STG - GROUPE DIFFUSALP
14, rue de Mollaret
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
contact@diffusalp.com
www.stgfrance.com
TEL - 04 37 46 40 90 FAX - 04 37 46 40 92